



Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :
23

**Extrait du registre
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 31 mars 2026

Conseillers
en fonction :
23

Conseillers présents :
21

Date d'envoi de la
convocation :
27 mars 2026

Sous la présidence de M. Luc GIAMBERINI, Maire
Secrétaire de séance : Mme Cindy STURGES

Présents :

Mme Laure ARZ ; Mme Christelle BARTHEL ; Mme Audrey BECKER ; M. Guillaume BERNEZ ; Mme Laura BETTENFELD ; M. Eric BITTLER ; M. Eric BOILEAU ; Mme Patricia FAGNONI ; M. Bruno FREUDL ; M. Luc GIAMBERINI ; M. Patrick GRELOT ; M. Etienne LOGNON ; M. Cyril NEIS ; Mme Peggy RASQUIN ; Mme Armelle REISER-LAGRUE ; Mme Sabine RONGVAUX ; M. Arthur SEVRAIN ; M. Patrick SILOV TEPIK ; Mme STURGES Cindy ; Mme Marie WUJEK ; M. Benoit ZIMMERMANN

Absents excusés :

Mme Régine GRESSET (donne procuration à Mme Christelle BARTHEL)
M. Romain PETIT (donne procuration à M. Luc GIAMBERINI)

Absents non-excusés :

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 057-215701558-20260331-DCM21_2026-DE



DCM N°21-2026 : Communication des décisions prises par le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 14 mai 2024, portant délégation au Maire ;

Considérant que les décisions prises par le Maire, dans le cadre de ses délégations, doivent faire l'objet d'une communication au prochain Conseil municipal ;

Entendu l'exposé suivant :

Dans le cadre de ses délégations consenties par le Conseil municipal, le Maire a pris les décisions suivantes :

- **Décision N°01-2026**, en date du 11 février 2026, portant sur la conclusion d'une convention d'utilisation des locaux au campus agricole pour les besoins d'une représentation théâtrale le 24 avril 2026 ;
- **Décision N°02-2026**, en date du 27 février 2026, portant sur la conclusion d'une convention de mise à disposition de terrains communaux avec la CCHCPP pour la mise en place d'équipements vélos ;
- **Décision N°03-2026**, en date du 2 mars 2026, portant sur la conclusion d'un contrat d'acquisition d'un spectacle « La Souricière » avec la Compagnie « La Ban d'rôle » aux fins de représentation théâtrale le 24 avril 2026 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations consenties par le Conseil municipal.

Fait et délibéré à COURCELLES-CHAUSSEY le jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme et exécutoire,



COURCELLES-CHAUSSEY, le 1^{er} avril 2026

Le Maire,

Luc GIAMBERINI

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Maire,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de STRASBOURG soit par voie postale à l'adresse suivante : 31 avenue de la Paix 57060 Strasbourg ; soit par voie dématérialisée par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr